

MAIRIE DE BEAULON  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE BEAULON

Session Ordinaire  
Séance du 24 juillet 2015

**Nombre de membres :**

**Afférents au Conseil Municipal : 14**

**En exercice : 19**

**Qui ont pris part à la délibération : 14**

Date de la convocation : 18 juillet 2015

Date de l'affichage : 18 juillet 2015

L'An deux mil quinze et le vingt-quatre juillet à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de BEAULON s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. LOGNON Alain, Maire, en suite de la convocation faite le dix-huit juillet deux mil quinze.

**Etaient présents :** Mrs LOGNON Alain, Maire, CROCHET Gilles, BENIGAUD Patrick, MORIN Daniel, GILLARDIN Jean-Michel, BERNON Gérard, VIZIER Jérôme, FRIZOT Bernard

Mmes BERGER Christine, DUPONT Sandra, GUYOT Marie-Louise, LAVOCAT Hélène, VALLA Marie-Paule, MARECHAL Marie-Noëlle

**Excusés :** Mmes PRIEUR Carole, RABOUTOT Odile, ROBOTA Colette, Mr FAVARETTO Alain

**Absent :** Mr CHARPENTIER Jean-Marie

**Secrétaire :** Mme LAVOCAT Hélène

**DÉLIBÉRATION POUR TARIFICATION DES MERCREDIS  
APRÈS-MIDIS A L'ACCUEIL DE LOISIRS**

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'appliquer un tarif pour les mercredis après-midis pour l'accueil de loisirs.

Un forfait de 5 euros par mercredis après-midis sera demandé aux familles quel que soit le temps de présence de l'enfant.

Après délibération, le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, avec 14 voix pour, l'application d'un forfait de 5 euros aux familles pour chaque mercredis après-midi dont l'enfant sera présent à l'accueil de loisirs.

## **DELIBERATION POUR ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A LA COOPERATIVE SCOLAIRE**

Monsieur le Maire rappelle que, lors de la réunion du 26 novembre 2014, le Conseil Municipal avait décidé de prendre en charge financièrement le transport du voyage scolaire prévu en 2015, pour les classes de CE2, CM1 et CM2. La somme de 3 000, 00 € avait donc été inscrite au BP 2015, article 6248.

La Coopérative Scolaire ayant dû régler un acompte il y a plusieurs mois, l'association a donc réglé le solde de la facture qui s'élevait à un montant total TTC de 3 020, 00 €, qu'elle a remis à la mairie. Monsieur le Maire propose donc de verser une subvention exceptionnelle de 3 020, 00 € à la Coopérative Scolaire, en remplacement de la prise en charge de la facture de transport par la Commune.

Après délibération, le Conseil Municipal, avec 14 voix pour, 0 contre et 0 abstention, décide de verser une subvention exceptionnelle de 3 020, 00 € à la Coopérative Scolaire.

## **DELIBERATION POUR SIGNATURE DU CONTRAT ENFANCE JEUNESSE 2014/2017**

Monsieur le Maire présente la convention d'objectifs et de financement du Contrat Enfance Jeunesse de la C.A.F., établi pour la période du 01/01/2014 au 31/12/2017.

Le CEJ est un contrat d'objectifs et de co-financement qui contribue au développement de l'accueil destiné aux enfants et aux jeunes jusqu'à 17 ans, en favorisant le développement et l'amélioration de l'offre de l'accueil et en recherchant l'épanouissement et l'intégration dans la société, des enfants et des jeunes, par des actions favorisant l'apprentissage de la vie sociale et la responsabilisation des plus grands.

La présente convention définit et encadre les modalités d'intervention et de versement de la prestation de service Contrat Enfance et Jeunesse (PSEJ).

Après délibération, le Conseil Municipal, avec 14 voix pour, 0 contre et 0 abstention, autorise le Maire à signer la convention d'objectifs et de financement de la prestation de service Contrat Enfance Jeunesse 2014/2017.

## **QUESTIONS DIVERSES**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'un employé communal a effectué des travaux de peinture dans les toilettes de l'école maternelle. La création d'une allée piétonne sera prochainement réalisée à partir du carrefour RD 15 / chemin de Petero jusqu'à l'entrée du bourg.

Monsieur le Maire informe que pour des raisons techniques, les travaux de rénovation de la salle Marius Laloi, seront reportés en 2016.

Madame LAVOCAT Hélène fait un compte rendu des réunions de la commission du personnel qui se sont déroulées ces derniers mois, notamment le non renouvellement de l'emploi d'avenir à l'accueil de loisirs de Melle GUEUGNAUD Soizic au 15 octobre. Des entretiens, avec les personnes qui ont postulé pour le poste d'agent d'animation, et qui sont éligibles au CUI CAE, ont eu lieu. La candidature de Melle QUATRESOUS Sandrine a été retenue.

Monsieur GILLARDIN Jean-Michel informe que le jury, composé de conseillers municipaux, a effectué sa visite annuelle concernant le concours des maisons fleuries, et qu'il a été décidé de remettre une récompense de même valeur à tous les participants.

Monsieur FRIZOT Bernard indique que le remplacement de la chaudière de l'école maternelle par une chaudière gaz à condensation est en cours. La consultation des entreprises concernant les travaux d'agrandissement de la mairie a été lancée.

Monsieur LOGNON Alain informe qu'il a reçu la caisse d'épargne dans le cadre des demandes de renégociation d'emprunt. Une proposition de réaménagement de la dette a été étudiée.

Monsieur MORIN Daniel rappelle que l'installation d'un container à verre a été demandée via les boîtes à idées.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 30 minutes.